



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT  
(Comité ministériel conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**SOIXANTE-DIX SEPTIÈME RÉUNION  
WASHINGTON, D.C. – AVRIL 13, 2008**

DC/S/2008-0030(F)

Le 13 avril 2008

**Déclaration de**

**Monsieur Salaheddine Mezouar  
Ministre de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc**

**Pour l'Afghanistan, l'Algérie, le Ghana,  
la République Islamique de l'Iran,  
le Royaume du Maroc, le Pakistan et la Tunisie**

## **Déclaration de**

**Monsieur Salaheddine Mezouar  
Ministre de l'Economie et des Finances du Royaume du Maroc**

**Au nom du Groupe constitué de l'Afghanistan, l'Algérie, le Ghana, l'Iran, le Maroc, le Pakistan et la Tunisie**

**77<sup>e</sup> Réunion du Comité du Développement  
Washington, le 13 avril 2008**

Je tiens à remercier les équipes de la Banque mondiale pour la qualité des documents de travail qui nous ont été soumis et pour les éléments d'évaluation périodique des efforts de la Communauté internationale en matière de réalisation des Objectifs de développement du millénaire (ODM), notamment en Afrique.

Je saisis, également, cette occasion pour saluer la réactivité de la Banque à la demande du CD faite, lors des Assemblées annuelles de 2007, de développer un projet de Cadre stratégique pour guider l'intervention du Groupe de la Banque mondiale dans ses actions d'appui aux pays clients afin de leur permettre de mieux faire face aux effets négatifs du changement climatique.

Je tiens aussi à exprimer notre satisfaction de voir la question des opportunités et défis que pose actuellement la flambée des prix des matières premières, notamment les produits alimentaires et pétroliers, figurer au centre de nos débats.

### **1. Contexte international**

La tenue de cette session du CD intervient à un moment crucial de l'évolution de la situation économique mondiale. En effet, il ressort du Rapport de la Banque sur les perspectives économiques mondiales que si les quatre années passées ont été marquées par une croissance record dans les pays en développement (PED), ceux-ci traversent actuellement une période d'incertitude accrue. En effet, la croissance mondiale a légèrement reculé en 2007, pour s'établir à 3,6% alors qu'elle atteignait 3,9% en 2006.

Cette décélération est due dans une large mesure à la croissance plus faible dans les pays développés au moment où les économies en développement ont, quant à elles, maintenu un taux de croissance de 7,4% comparable à celui observé en 2006.

En 2008, la croissance mondiale devrait selon ce Rapport progresser à un niveau modéré de 3,3% et s'améliorer en 2009 pour atteindre 3,9% .

Plusieurs risques à la baisse pèsent cependant sur un tel scénario d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale. La demande extérieure adressée aux PED pourrait décliner si l'affaiblissement du marché immobilier américain ou de nouvelles turbulences financières précipitaient les États-Unis dans une récession.

Les dernières évolutions enregistrées en matière de prix de matières premières et des denrées alimentaires ont d'importantes incidences négatives sur les perspectives de croissance d'un grand nombre de PED. Ces conséquences interpellent tant la communauté internationale que les pays concernés sur l'urgence d'apporter des réponses en vue de protéger les segments de la population les plus vulnérables à

travers notamment des mesures visant une répartition plus équitable des ressources et l'accroissement de la production agricole et de la productivité.

L'avenir du dollar recèle, également, un facteur de risque supplémentaire. Une baisse rapide du dollar augmenterait les incertitudes ainsi que la volatilité des marchés financiers. Cela pourrait conduire à une progression plus faible des exportations et des investissements pour l'ensemble de l'économie mondiale avec un risque de réduction des flux de capitaux privés vers les PED.

Cette situation appelle au renforcement de la transparence des marchés financiers et de la surveillance et de la supervision du système financier international par les institutions de Bretton Woods et groupements internationaux compétents.

## **2. Rapport de suivi mondial 2008**

### **Progrès dans les ODM**

L'accent dans ce Rapport sur les progrès réalisés en matière d'ODM et l'interdépendance entre le développement durable et la soutenabilité environnementale témoigne de l'importance qu'accorde la Communauté internationale à un développement soutenu, inclusif et respectueux de l'environnement et de la nécessité d'engager des efforts pour la préservation de cet environnement.

A mi-chemin entre 2000, date d'adoption des ODM et 2015, date butoir de leur réalisation, l'on constate que d'importants progrès ont été réalisés par de nombreux PED sur le front de l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim.

Cependant, pour plusieurs PED, notamment les pays à faible revenu, principalement d'Afrique, et les États fragiles, les chances de réalisation des ODM à l'horizon 2015, en particulier la réduction de la mortalité infantile, l'hygiène, l'achèvement de la généralisation de l'éducation primaire et l'amélioration de la santé maternelle, sont faibles.

Afin de progresser sur la voie des ODM, les efforts de la communauté internationale en faveur des pays les plus pauvres devraient être accélérés et élargis.

Dans ce cadre, nous estimons que le renforcement des flux d'aide publique au développement est un préalable essentiel pour la réduction de la pauvreté et que l'amélioration de la capacité institutionnelle des PED dans la poursuite des ODM doit être renforcée à travers des services sociaux de qualité et d'infrastructures appropriées. Une priorité dans le cadre de ce renforcement de l'aide doit être accordée à l'Afrique subsaharienne vu la forte incidence de la grande pauvreté et des maladies transmissibles.

De façon globale et pour l'ensemble des PED, nous convenons que parallèlement aux efforts de la Communauté internationale, la promotion de la croissance doit être recherchée par ces pays dans la mesure où elle constitue, à notre sens, le principal déterminant dans l'atteinte des ODM.

Dans cette quête de la croissance, nous sommes pour la mise en œuvre de politiques multidimensionnelles qui visent à atténuer les obstacles à l'investissement et à renforcer le rôle du secteur privé. A cet égard, l'amélioration du climat des affaires, de l'infrastructure et de l'investissement dans les secteurs productifs doivent figurer comme priorités.

Pour renforcer et pérenniser les processus d'une croissance inclusive dans les pays à revenu intermédiaire, les banques multilatérales de développement doivent leur apporter un appui plus conséquent et de qualité en matière d'assistance technique, de travaux analytiques et de transfert de savoir

et de technologie pour accompagner les mutations de leurs économies, leur intégration à la globalisation et la consolidation d'un secteur privé performant.

### **Soutenabilité environnementale et développement économique**

Nous appuyons totalement l'idée que la soutenabilité environnementale est essentielle pour une croissance économique durable et partant pour la réduction de la pauvreté.

Les pays les plus vulnérables au changement climatique sont principalement des pays pauvres, dont les revenus dépendent largement de l'exploitation des ressources naturelles.

Ces pays qui se situent en Afrique subsaharienne, en Asie du sud et en Amérique Latine et qui abritent plus d'un milliard de personnes parmi les plus pauvres de la planète, enregistrent, du fait du changement climatique, des pertes énormes aux niveaux des productions agricoles, de graves problèmes de santé de leur population et sont les plus exposés aux catastrophes liées au climat.

Conscients qu'au rythme actuel de croissance mondiale, ces PED souffriront le plus des effets néfastes du changement climatique et ne pourront s'adapter que difficilement auxdits changements, nous sommes d'avis que des efforts accrus en matière de promotion des énergies renouvelables et propres, de réduction des émissions du gaz à effet de serre sont requis. A cette fin, l'octroi de ressources financières additionnelles et le transfert de technologie à destination de ses pays nous semblent essentiels.

### **3. Situation des Etats fragiles et sortant de conflit**

Les États fragiles et sortant de conflits qui figurent comme priorité dans l'action des banques multilatérales de développement, présentent un défi majeur au niveau de l'architecture globale de l'aide internationale en raison de la faiblesse de leurs institutions et de leur gouvernance et de la fréquence des conflits au sein de ces États.

A ce titre, nous exhortons les partenaires de développement à une large coordination des efforts permettant à ces pays d'atténuer le spectre de la pauvreté et éviter les dysfonctionnements en matière de gouvernance, sachant que l'aide extérieure constitue la principale source pour le financement du développement dans ces pays.

Nous soutenons la démarche de la Banque visant à apporter des réponses spécifiques aux défis de développement des États fragiles à travers l'appui à la conception de stratégies et de politiques appropriées, la mise en place d'instruments financiers adéquats et l'adoption d'approches conformes aux besoins de ces pays en matière institutionnelle et organisationnelle.

### **4. Vers un Cadre stratégique sur le changement climatique et le développement**

Le changement climatique représente un défi majeur pour le développement économique et social particulièrement pour les PED. Ces pays qui ont une faible responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre sont particulièrement vulnérables à ce phénomène dans la mesure où d'une part leur économie est généralement davantage dépendante de ressources naturelles sensibles au climat et d'autre part, ils ne disposent pas des ressources et des qualifications nécessaires pour faire face à ce phénomène. La situation des pays du Moyen-Orient qui sont confrontés à un grave problème d'eau mérite une mention particulière.

A l'échelle de l'économie globale, il est à déplorer le fait que les PED, bien qu'ils soient faiblement impliqués dans les émissions de gaz à effet de serre, sont ceux qui subissent le plus les

conséquences négatives du changement climatique et doivent, par conséquent, supporter le coût des actions visant l'atténuation (actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre) et l'adaptation (actions visant à mieux faire face aux effets néfastes du changement climatique).

Dans ce cadre, nous soutenons sans réserve la démarche du Groupe de la Banque mondiale (GBM) visant à intégrer le changement climatique dans l'agenda de développement et appuyons le cadre d'actions de cette stratégie basée sur les six piliers suivants (a) renforcement des approches opérationnelles visant l'adaptation et l'atténuation dans les stratégies de développement (b) consolidation des efforts pour mobiliser et fournir les ressources financières (c) mobilisation des ressources du secteur privé pour financer un développement respectueux de l'environnement (d) élargissement du rôle du GBM dans le développement de nouveaux marchés (e) clarification du rôle de la Banque dans l'accélération du développement de la technologie et son transfert (f) renforcement des politiques de la recherche et de la gestion du savoir et amélioration des capacités.

Toutefois, il est impératif à notre sens que cette stratégie s'inscrive dans le cadre de la mission principale de la Banque qui est la réduction de la pauvreté et la facilitation du développement économique et social des PED. A cet égard, nous appelons à un maximum de prudence pour que le changement climatique ne supplante pas le mandat initial de la Banque.

Nous estimons que le renforcement de l'action de la Banque en matière de changement climatique devra nécessairement reposer sur la prise en considération des principes suivants : (i) la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la réalisation des ODM dans les PED continuent de constituer une priorité (ii) l'accès aux sources d'énergie et l'usage accru de celle-ci par les PED est fondamentale pour la réalisation de ces objectifs (iii) l'adaptation au changement climatique est cruciale pour soutenir les efforts de développement réalisés dans la majeure partie des PED.

Nous partageons, également, le point de vue selon lequel les pays développés devraient supporter l'essentiel des coûts liés à la prise en charge des répercussions du réchauffement climatique.

Dans ce cadre et pour ne pas compromettre les progrès des PED sur la voie des ODM, nous convenons que d'importantes ressources financières additionnelles sont requises pour prendre en charge le changement climatique. Ces ressources doivent être additionnelles et ne doivent pas venir en substitution aux financements accordés dans le cadre de l'aide publique au développement

En tant que défi global, le changement climatique requiert à l'évidence une totale collaboration des différents partenaires de développement. A cet effet, nous appuyons totalement les propositions visant la collaboration de la Banque avec les différents partenaires de développement, en particulier, le système des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial, les banques régionales de développement, les donateurs bilatéraux, le secteur privé, les institutions de recherche et la société civile.

Nous estimons, toutefois, nécessaire que cette collaboration s'inscrive dans le cadre d'un partage des rôles et des responsabilités dans les domaines d'intervention en tenant compte des compétences de chaque partenaire, de ses avantages comparatifs et de son expertise.

Eu égard à cette répartition des responsabilités, il nous semble judicieux que le Groupe de la Banque mondiale poursuive ses efforts pour explorer les voies et moyens d'augmenter la disponibilité des ressources concessionnelles à travers les instruments existants et d'accélérer l'accès des PED au mécanisme de financement de crédit carbone qui pourrait générer d'importants flux de ressources.

Nous sollicitons, par ailleurs, le Groupe de la Banque mondiale pour œuvrer au renforcement de l'engagement du secteur privé dans les actions visant l'adaptation et l'atténuation du risque de changement climatique.

Dans ce cadre, nous invitons la Banque à faciliter l'accès des PED à l'éventail des nouvelles technologies énergétiques à des prix abordables. Cette action permettrait de gagner le pari de l'énergie propre et de l'économie à faible intensité en carbone tout en préservant les chances de ces pays de poursuivre leur développement économique et social.

Pour ce qui est de l'élaboration du Cadre stratégique sur le changement climatique, nous invitons la Banque à engager des consultations élargies avec les PED pour tenir compte de leurs spécificités et pour leur permettre l'appropriation de cette stratégie.

Nous estimons également que l'assistance technique, le partage de la connaissance et du savoir et le développement de la recherche en matière de changement climatique doivent être au cœur de l'agenda de développement et de la lutte contre la pauvreté.

## **5. Prix élevés des matières premières : défis et opportunités pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire**

Les turbulences financières actuelles qui laissent se profiler le spectre d'une récession aux Etats-Unis et sa propagation au reste du monde ne sont pas les seules menaces qui pèsent sur les perspectives de l'économie mondiale. Un défi tout aussi grave menace nos économies. Il s'agit en l'occurrence de la flambée que connaissent actuellement les prix des matières premières, notamment des denrées alimentaires et du pétrole.

Outre les effets du changement climatique (sécheresses, inondations...), ces hausses vertigineuses des prix des matières premières trouvent en partie leurs origines dans la vigueur de la croissance de certaines économies notamment de la Chine et de l'Inde, la demande accrue pour les récoltes détournées vers la production de biocarburants dont l'essor risque à terme d'exacerber les pénuries alimentaires et, en ce qui concerne le pétrole, la difficulté qu'ont les producteurs à accroître continuellement leur offre.

Si l'impact du renchérissement des prix des produits alimentaires risque d'être limité pour les pays développés pour lesquels l'alimentation constitue une faible proportion du revenu des populations, il en va tout autrement pour les PED qui consacrent une large part de leurs revenus à leur alimentation et dont les populations pauvres sont les plus menacées. La vulnérabilité de ces populations, à défaut de systèmes de soutien étatique adapté, pourrait conduire à de graves troubles sociaux.

Pour ce qui est de la flambée du prix du pétrole qui représente une chance pour bon nombre de pays producteurs, cette hausse constitue, pour les PED importateurs nets de pétrole de sérieuses contraintes financières et risque d'hypothéquer les récents progrès en matière de développement et de lutte contre la pauvreté réalisés par ces pays.

En outre, cette flambée des cours du pétrole qui se traduit par un renchérissement des facteurs de production intermédiaire et donc d'un accroissement des coûts de production met à mal les balances de paiement des pays importateurs nets de pétrole qui de facto enregistreront une croissance économique plus lente et une perte de compétitivité.

A titre d'exemple, le Maroc, à l'instar de bon nombre de PED, reste fortement dépendant sur le plan énergétique en important près de 96% de ses besoins. Il a vu ainsi sa facture énergétique multipliée

par 2 fois et demi entre 2003 et 2007, en passant de 21,1 milliards de dirhams en 2003 (environ trois milliards de dollars) à 51,3 milliards de dirhams en 2007 (environ 7,5 milliards de dollars), résultant en une aggravation du déficit du solde commercial de 4,1% du PIB. De même, ce renchérissement des cours du pétrole s'est traduit par des charges additionnelles au niveau du budget de l'Etat de plus de 2 points de PIB.

En conséquence, et au cas où ce trend haussier des cours du pétrole se poursuit, les PED qui sont excessivement tributaires du pétrole auront à subir les effets pervers de cette évolution.

A cet effet, une assistance financière de la Communauté internationale est requise pour aider les pays qui en ont besoin, en particulier les pays à faible revenu, à faire face à l'envolée du prix du pétrole et des matières premières. Dès lors, il nous semble impératif d'examiner les possibilités de créer des fonds fiduciaires pétroliers et des facilités compensatoires qui pourraient permettre d'atténuer l'impact de ces hausses de prix.

Les PED qui souffrent le plus des augmentations des cours des produits de base se doivent à l'évidence de mieux gérer leur demande de produits énergétiques à travers la diversification des sources de l'énergie et une amélioration de l'efficacité énergétique ainsi que le développement de leur secteur agricole pour renforcer leur sécurité alimentaire. En outre, la mise en œuvre de programmes visant la protection sociale au profit des pauvres est impérative.

Pour ce qui est des PED exportateurs de matières premières, en particulier le pétrole et les denrées alimentaires, ces pays devraient procéder à une gestion saine des ressources exceptionnelles provenant des augmentations de prix à travers notamment l'allocation de ces ressources à des investissements productifs pouvant générer à terme des revenus permanents.

Enfin, je ne voudrais pas conclure sans réitérer la nécessité de dégager un consensus pour la mise en place d'un plan d'action d'urgence en particulier en faveur des pays à faible revenu, qui devra être opérationnalisé avec le concours et le soutien financier de l'ensemble des partenaires de développement dans un esprit de responsabilité partagée.